

DROGUE ET CRIMINALITÉ : MYTHE OU RÉALITÉ?¹

par

Serge Brochu *

* Chercheur principal, RISQ
Professeur agrégé,
Centre international de criminologie comparée
Université de Montréal

JANVIER 1995

¹ Le contenu de ce document a été développé et étayé dans un ouvrage de Serge Brochu intitulé Drogues et questions criminelles, qui paraîtra prochainement aux Presses de l'Université de Montréal.

Cette recherche a bénéficié d'une subvention d'équipe en toxicomanie du Conseil québécois de la recherche sociale.

Cette édition a été produite par le RISQ
coordination de l'Édition:

Louise Guyon

collaboration à l'édition:

Marcelle Demers

Le lecteur qui désire un supplément d'information sur le RISQ pourra s'adresser au:

RISQ

10 140, rue Lajeunesse

Montréal (Québec) H3L 2E2

téléphone: (514) 385-0046

télécopieur: (514) 385-5728

Les commentaires ou demandes de renseignements sur la présente publication peuvent être adressés directement aux auteurs:

Serge Brochu

Téléphone : (514) 343-6536

AVANT-PROPOS

Ce document «*Drogue et criminalité : mythe ou réalité?*» a été produit dans le cadre des travaux du RISQ. Il fait partie d'un ensemble de publications formant la série LES CAHIERS DE RECHERCHE du RISQ dont l'objectif est d'assurer la diffusion des résultats des études qui y sont menées. Ces cahiers s'adressent aux intervenants, aux planificateurs, aux chercheurs et aux étudiants intéressés par le champ de la recherche sur les substances psychoactives. Les auteurs sont les membres du RISQ: chercheurs principaux, chercheurs associés, collaborateurs, agents de recherche, étudiants et stagiaires. Chaque texte est soumis à l'approbation de deux lecteurs choisis parmi les membres de la communauté scientifique et de l'intervention. Ce document a été relu par *Michel Landry*, directeur des Services professionnels de Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine et directeur du RISQ ainsi que *Michel Germain*, chef d'unité Domrémy-Montréal. Il convient de souligner également la collaboration de *Marie-Hélène Leblanc*, agent de prévention scolaire, *Andrée Drapeau*, agent de gestion de cas au Service correctionnel du Canada, *Diane Duplessis*, psychologue à la Commission des écoles catholiques de Montréal, *Mario Lévesque*, responsable des programmes en toxicomanie au Service correctionnel du Canada et *Rock Tremblay*, directeur du centre Alternatives, pour leur commentaires éclairés sur une première version du texte. L'implication de *Michel Patenaude*, de la direction de la prévention au Ministère de la Sécurité publique, a permis la réalisation de ce projet.

LA PUBLICATION *Drogue et criminalité : mythe ou réalité?* présente les conclusions des études scientifiques sur la relation entre le crime et les drogues illicites tout en dégagant le type de liens qu'il est possible de tracer entre ces deux phénomènes. La consommation de drogues chez les contrevenants est analysée dans un premier temps puis l'ouvrage s'attache à l'étude des comportements délinquants manifestés par les toxicomanes. Ces discussions permettent de mieux comprendre la nature de la relation drogue-crime.

LE RISQ

Le RISQ est un groupe de recherche multidisciplinaire qui a mis sur pied un programme d'études et de travaux intégrés dans le domaine de la réadaptation en toxicomanie. Créé en 1991, dans le cadre du programme de développement d'équipe en recherche sociale du CQRS, le groupe s'est donné comme objectif central de:

"préparer les centres de réadaptation pour les personnes alcooliques et toxicomanes à intervenir plus efficacement auprès de leur clientèle, et ce dès 1995. Les résultats qui en seront issus pourront également être utiles à des fins de prévention et de planification."

Le programme de recherche du RISQ s'actualise à travers cinq axes principaux qui prévoient:

établir le profil biopsychosocial de la clientèle cible âgée de 18 à 35 ans des centres de réadaptation en le comparant à celui de la population générale de la même catégorie d'âge;

identifier les facteurs (de vulnérabilité ou de protection) et les conduites associées susceptibles d'influencer le processus de réadaptation;

évaluer l'importance relative des divers déterminants du processus de réadaptation;

élaborer un cadre conceptuel sur les conditions qui favorisent l'augmentation et la réduction de la consommation de substances psychoactives et des problèmes qui y sont associés chez les 18-35 ans;

développer et valider des instruments psychométriques et des outils de recherche dans le domaine de la toxicomanie.

Logé au Centre de réadaptation DomrémY-Montréal lequel assure la gestion financière de la subvention d'équipe, le RISQ réunit des chercheurs des milieux universitaires et du réseau de la santé et des services sociaux.

Outre les Cahiers de Recherche, le RISQ produit une série de Cahiers Techniques qui sont des documents d'appoint et de référence ainsi que des tirés-à-part des différents articles publiés par ses chercheurs. Enfin, un bulletin d'information, le RISQ-INFO, est distribué sur une base bi-annuelle.

Michel Landry, directeur

CAHIERS DE RECHERCHE

BERGERON, J., LANDRY, M., ISHAK, I., VAUGEOIS, P., TRÉPANIÉ, M. (1992). *Validation d'un instrument d'évaluation de la gravité des problèmes reliés à la consommation de drogues et d'alcool, l'indice de gravité d'une toxicomanie (IGT)*. (102 pages).

BERGERON, J., GOSSELIN, M. (1993). *Évaluation des qualités psychométriques du questionnaire de santé mentale SCL-90-R*. (80 pages).

BROCHU, S., KISHCHUK, N., LANDRY, M., MERCIER, C., NADEAU, L. et coll. (1993). *Programme de recherche du RISQ: Cadre conceptuel*. (119 pages).

CUSSON, F., LAFLAMME-CUSSON, S. (1994). *La drogue au Québec : recherches et trouvailles*. (173 pages).

GUYON, L., LANDRY, M. et coll. (1993). *Analyse descriptive de la population en traitement de Domrémy-Montréal, à partir de l'IGT 1991-1992. Résultats généraux*. (62 pages).

GUYON, L., NADEAU, L., BOYER, R. (1993). *Devis pour la réalisation d'enquêtes épidémiologiques en toxicomanie*. Document déposé au Ministère de la Santé et des services sociaux. Publié par le MSSS.

KEIGHAN, S. (1994). *La prévalence des conduites de risque chez les toxicomanes utilisateurs de drogues intraveineuses et les toxicomanes non-utilisateurs de drogues intraveineuses*. (75 pages).

LAFLAMME-CUSSON, S., MOISAN, C. et coll. (1993). *Le cheminement des bénéficiaires dans trois centres de réadaptation pour personnes toxicomanes*. Publié par le MSSS.

LAFLAMME-CUSSON, S., GUYON, S., LANDRY, M. (1993). *Analyse comparée de la clientèle de trois centres de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes à partir de l'IGT*. (60 pages)

LAFLAMME-CUSSON, S. (1994) *L'alcool au Québec : recherches et trouvailles*. (147 pages).

LOSLIER, L., LANDRY, M., GUYON, L. (1994). *Variation de l'indice de gravité d'une toxicomanie et origine des clients de Domrémy-Montréal --Analyse géographique--*.

NADEAU, L. (1993) *La dépendance aux substances psychoactives : la définition de la toxicomanie et l'évaluation psychologique*. (15 pages)

MERCIER, C. (1994). *Toxicomanie et Itinérance*. Recension des écrits. (38 pages).

À paraître

DESJARDINS, L., GERMAIN, M. (1994). *Profil de la clientèle à double problématique : toxicomanie et justice* (titre provisoire).

NADEAU, L. (1994). *Les troubles liés aux substances psychoactives : la définition de la toxicomanie et l'évaluation psychologique* réédition de *La dépendance aux substances psychoactives : la définition de la toxicomanie et l'évaluation psychologique*

CAHIERS TECHNIQUES

ALARIE, S., BRUNELLE, N. (1994). *Évaluation de la consommation d'alcool et de drogue auprès d'un échantillon de détenus au Centre de détention de Montréal*. (69 pages)

BRUNELLE, N. (1992). *Drug Abuse Screening Test (DAST) et Alcohol Dependence Scale (ADS). Guides pratiques à l'intention des utilisateurs*. (28 pages)

DESJARDINS, L., GUYON, L. (1993). *Constitution de la banque de données IGT de Domrémy-Montréal, 1991-1992*. (100 pages).

PROVOST, G., MERCIER, C. (1994). *La comorbidité des troubles psychiatriques chez des alcooliques et des toxicomanes : classification de la littérature spécialisée*. (266 pages).

MATÉRIEL AUDIO-VISUEL

SINGLE, E. (1994). *Social Policy Regarding Alcohol*. Cassette vidéo.

FACY, F. (1994) *Drogue et prison*. Cassette vidéo.

McLELLAN, T. A. (1992) *Is Substance Abuse Treatment Effective? Compare to What?*. Cassette vidéo.

RUSH, B. (1992) *Overview and Current issues in the Ontario Alcohol and Drug Treatment System*. Cassette vidéo

TIRÉ À PART

BROCHU, S., MERCIER, C. (1992). *Les doubles problématiques avec une composante de toxicomanie état de la littérature*. Psychotropes. Vol. VII, N° 3 été 1992.

BROCHU, S., DESJARDINS, L., DOUYON, A., FORGET, C. (1992). *Drug Use Prevalence Among Offenders*. Psychology and Law. International Perspective.

BROCHU, S. (1993). *État des connaissances scientifiques concernant la relation drogue-crime*. Revue internationale de criminologie et de police technique. Volume XLVI, N°3, 1993, Juillet-Septembre.

KISHCHUK, N., PETERS, C., TOWERS, A.M., SYLVESTRE, M., BOURGAULT, C., RICHARD, L. (1994). *Formative and Effectiveness Evaluation of a Worksite Program Promoting Healthy Alcohol Consumption*. American Journal of Health Promotion, Volume 8, Number 5, May/June 1994.

LANDRY, M., BOISLARD, J. (1992). *Comorbidité Toxicomanie - Troubles mentaux. Un exemple québécois: Challenges and Strategies*. Psychotropes, Vol. VII, N°3 été 1992.

MERCIER, C., BROCHU, S., GIRARD, M., GRAVEL, J., OUELLET, R., PARÉ, R. (1992). *Profiles of Alcoholics According to the SCL-90-R: A Confirmative Study*. The International Journal of the Addictions, 27(11), 1267-1282.

MERCIER, C., FOURNIER, L., PÉLADÉAU, N. (1992). *Program Evaluation of Services for the Homeless. Challenges and Strategies*. Evaluation and Program Planning. Vol. 15, pp. 417-426.

NADEAU, L. (1992). *Les enjeux éthiques dans le traitement des toxicomanies: la différence entre une communauté thérapeutique et une secte*. Psychotropes, Vol. VII, N°3 été 1992.

RACINE, S., NADEAU, L. (1994). *L'efficacité des programmes de traitement pour les troubles liés à l'alcool*. Alcoologie, Juin, Tome 16, N° 2, 83-91.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1	
I - LA DROGUE AU SEIN DES GROUPES DE		
PERSONNES CONTREVENANTES	2	
1.1 Les jeunes contrevenants	2	
1.2 Les adultes judiciarisés	4	
II - LA DÉLINQUANCE PARMI LES USAGERS ABUSIFS DE DROGUES		
ILLICITES	10	
2.1 Les adolescents	10	
2.2 Les adultes	10	
III - LA NATURE DE LA RELATION DROGUE-CRIME		14
3.1 Les principales conceptions scientifiques de la relation drogue-crime .	14	
3.2 Le point sur la relation drogue-crime	15	
3.3 Les étapes de développement de la relation drogue-crime	19	
CONCLUSION	21	
RÉFÉRENCES	23	
SCHÉMA		
Style de vie déviant	18	

INTRODUCTION

Il a été établi depuis longtemps qu'il existe un certain lien entre l'abus de substances psycho-actives et la criminalité (*Facy, 1991; Gossop et Roy, 1977; Greenberg et Adler, 1974; Hammersley, Forsyth et Lavelle, 1990; Kokkevi et al., 1993; Kozel, Dupont et Brown, 1972*; pour ne nommer que quelques études). Pourtant, rien n'est moins certain que la nature de ce lien: «En fait, l'abondance des références chiffrées contraste avec le déficit de connaissance et de mesure sérieuse du phénomène» (*Kensey et Jean, 1993 p.5*). Le mythe côtoie la réalité et rien ne laisse présager de séparation à courte échéance. Que peut-il ressortir d'une telle union sinon l'intoxication des «bien-pensants» par une «overdose» de préjugés tentant de combler des connaissances lacunaires.

Le présent rapport a pour but de présenter les conclusions des études scientifiques portant sur la relation drogue²-crime tout en tentant de dégager le type de lien qu'il est possible de tracer entre ces deux comportements. Pour ce faire, nous analyserons d'abord la consommation de drogues parmi les contrevenants. À l'inverse, nous tenterons également de mieux cerner les comportements délinquants manifestés par les toxicomanes. Ces discussions nous permettront de mieux comprendre la nature de la relation drogue-crime. Il s'agit donc des trois sections principales constituant ce document.

Ce texte constitue en quelque sorte un résumé des principales analyses et conclusions rapportés dans un ouvrage intitulé «Drogues et questions criminelles» publié sous peu (automne 1994 ou début de l'année 1995) aux Presses de l'Université de Montréal. Sachant ceci, nous espérons que le lecteur saura nous pardonner le peu d'espace accordé à l'analyse détaillée des différentes études rapportées ici.

² Seules les substances psycho-actives illicites feront l'objet de discussions dans cet ouvrage.

I - LA DROGUE AU SEIN DES GROUPES DE PERSONNES CONTREVENANTES

1.1 Les jeunes contrevenants

L'usage de drogues chez les jeunes contrevenants placés en centre d'accueil constitue un phénomène, sans contredit, très important au Québec. Ainsi, une étude récente rapporte que plus des trois quarts de ces jeunes avait déjà utilisé une substance psycho-active illicite *au cours de leur vie* (Brochu et Douyon, 1990). Bien sûr, le cannabis constitue la plus populaire de ces drogues (78% des jeunes de l'échantillon rapportent une telle consommation). Il n'en demeure pas moins qu'un bon nombre d'entre eux avait déjà fait usage de drogues potentiellement plus coûteuses. Ainsi, la moitié des adolescents rencontrés rapportent avoir déjà consommé de la cocaïne. Quand l'on sait que cette drogue n'est utilisée que par une minorité (de 1% à 5%) de canadiens (Santé et Bien-être social Canada, 1989), il devient possible de constater l'importance et l'ampleur du phénomène chez un bon nombre de ces jeunes.

Pour la majorité de ces adolescents, la consommation de drogues était effective *dans l'année* qui précédait l'enquête. Ainsi, un peu moins des deux tiers (62%) de ces jeunes avaient eu recours au cannabis et plus du tiers de ces jeunes mentionnaient avoir fait usage de cocaïne durant cette période (Brochu et Douyon, 1990). Plus les sujets étaient âgés, plus leur consommation s'avérait importante (Groulx, Brochu et Poupert, 1992; LeBlanc et Tremblay, 1987).

Allant dans le même sens, LeBlanc (1986) relève, auprès des pupilles du tribunal, que l'intoxication à l'alcool ou aux drogues illicites précède au moins le tiers des délits. De plus, à 15 ans, 45% des jeunes contrevenants ont recours à des drogues illicites; à 17 ans, cette proportion grimpe à 53%; et à 22 ans, elle atteint le sommet des 80%. Ici, plus l'âge augmente, plus les drogues semblent s'enchâsser dans le style de vie adopté par les contrevenants.

Le niveau d'expérimentation ou d'utilisation de substances psychoactives parmi les jeunes se trouvant en centre d'accueil ou en contact avec les Tribunaux du Québec

s'avère, dans l'ensemble, semblable à celui des adolescents Américains placés dans un contexte de judiciarisation comparable (Jackson, 1992).

Les recherches tentant d'étudier la séquence d'apparition temporelle de la consommation de substances psychoactives et de la criminalité indiquent qu'une légère majorité de jeunes ont manifesté leur premier comportement délinquant mineur avant d'avoir consommé pour la première fois une drogue illicite. En fait, l'observation des moyennes d'âge auxquelles les jeunes se sont initiés à chacun des comportements en cause indiquent que, parmi les jeunes pris en charge par les centres d'accueil, les premières activités délinquantes³ apparaissent vers l'âge de 10 ans (Brochu et Douyon, 1990; Girard, 1990; LeBlanc et Tremblay, 1987) alors que l'initiation aux drogues illicites se fait habituellement par l'entremise du cannabis vers les âges de 13 ou 14 ans. Si l'apprentissage illicite se poursuit, c'est vers leur quatorze ou quinzième année de vie que ces adolescents succomberont pour une première fois au charme de la mystérieuse poudre blanche: la cocaïne (Brochu et Douyon, 1990; Girard, 1993; LeBlanc et Tremblay, 1987). On est donc à même de constater que les premières activités délinquantes précèdent de trois à quatre ans l'usage de cannabis. De plus, l'utilisation de drogues plus dispendieuses ne survient en moyenne que quatre à cinq ans après le premier comportement jugé délinquant. En somme, pour les jeunes des échantillons étudiés, les troubles de comportements précèdent nettement la consommation de drogues illicites.

Malheureusement, jusqu'à présent, aucune étude n'a vraiment cerné la ou les fonctions de la consommation de drogues illicites dans un tel contexte (e.g. fuite par rapport à un sentiment d'impasse face à son avenir ou un sentiment de rejet suite à la marginalisation déjà amorcée; démarche en vue d'être accepté par les pairs; recherche de plaisirs ou de sensations fortes...).

1.2 Les adultes judiciairisés

Le *Federal Bureau of Investigation (FBI)* rapportait en 1991 que 6,2% des homicides sur le territoire américain pour lesquelles les circonstances étaient connues relevaient du domaine de la drogue (*U.S. Department of Justice, 1993*). Plus spécifiquement, cette statistique réfère aux meurtres entourant des transactions de drogues au sens large.

Les médias se basent souvent sur ce type de statistiques pour inférer une relation causale entre la drogue et le crime. Les médias québécois exploitent également ces statistiques en provenance de nos voisins du sud afin de présenter des reportages plus «corsés». Pourtant, les États-Unis sont uniques au monde de par la nature de leurs problèmes sociaux (e.g. disparité économique, problèmes raciaux...) de même que par les réponses qu'il y fournissent (e.g. taux d'enfermement⁴...). Examinons plutôt les quelques données disponibles pour le Québec afin de se forger une idée plus adaptée de la réalité d'ici.

Les résultats d'une enquête réalisée par *Forget (1990)* indique que plus des trois quarts des personnes écrouées au Centre de détention de Montréal ont fait usage de substances psychoactives illicites au moins cinq fois au cours de leur vie. Plus de la moitié ont rapporté avoir utilisé au moins une de ces drogues durant le mois précédant leur incarcération. Ces statistiques contrastent fortement avec les résultats de l'Enquête Santé Québec indiquant que moins de 30% des Québécois âgés de 15 à 24 ans ou de 25 à 44 ans ont déjà consommé une substance psycho-active illicite cinq fois au cours de leur vie⁵. Ces résultats, bien qu'impressionnants, n'établissent cependant pas de relation causale entre la consommation de drogues et la délinquance. Poursuivons cette description de la consommation de substances psychoactives de la part des hommes judiciairisés afin de mieux la comprendre.

⁴ Entre autres, la proportion de détenus accusés en rapport avec des délits de drogue aux États-Unis a augmenté de 144% entre 1979 et 1991 (*U.S. Department of Justice, 1993*).

⁵ Ces statistiques ne sont données qu'à titre illustratif. En effet, étant la nature des deux enquêtes aucune comparaison précise ne peut être entreprise sans risque d'aboutir à des conclusions inexactes.

Les substances psychoactives illicites les plus couramment employées par les détenus avant leur incarcération sont, par ordre d'importance: le cannabis; la cocaïne; les médicaments; les hallucinogènes; l'héroïne; les solvants; et enfin les autres opiacés (Forget, 1990). Entre le tiers et la moitié des détenus⁶ canadiens présenteraient une dépendance relativement importante face à une substance psycho-active (Brochu et Guyon 1993⁷)⁸.

Il est bien évident que la prévalence d'usagers de drogues en prison est accentuée par les lois actuelles ainsi que par les politiques d'intolérance face aux consommateurs:

Les prisons déjà inutiles se révèlent totalement inopérantes pour combattre le problème des délinquants toxicomanes. Cependant, c'est à partir d'un durcissement de la politique de contrôle des drogues que, dans de nombreux pays, le nombre des détenus monte en flèche. (Vourc'h et Marcus, 1993; p. 45)

Ainsi, la décriminalisation des gestes entourant l'achat de drogues de concert avec l'application de politiques visant la réduction des méfaits auraient pour effet de réduire la prévalence de consommateurs rencontrés par le système pénal et ce, plus spécifiquement dans nos prisons provinciales. À l'heure actuelle, un grand nombre de toxicomanes s'y retrouvent un jour ou l'autre. Un grand nombre de ces personnes détenues est conscient de son problème de toxicomanie et demande de l'aide en ce sens (Brochu et Guyon, 1994). D'ailleurs, la prison constitue actuellement, pour une bonne partie des toxicomanes, une première occasion de recevoir des traitements pour leur problème de consommation (Facy, 1993).

Forget (1990) a interrogé un échantillon de détenus sur la relation drogue-criminalité.

⁶ Les figures statistiques présentées varient en fonction des critères ou instruments diagnostiques utilisés et de la population contactée.

⁷ Voir également Brochu et al., (1992), Forget (1990), Hodgins et Côté (1990) et (1991), ainsi que Lévesque (1993).

⁸ La polytoxicomanie s'avère également un problème courant puisque, parmi les détenus qui utilisent des drogues illicites de façon abusive (selon les critères énumérés dans le DSM III), les trois quarts (74,7%) font également usage d'alcool avec excès (Hodgins et Côté, 1990).

Plus du tiers des personnes rencontrées ont alors indiqué avoir participé à des activités criminelles afin de parvenir à défrayer les coûts de leur consommation de drogues illicites. D'ailleurs, près du tiers des répondants mentionnaient avoir contracté des «dettes de drogues». Ces résultats s'avèrent très élevés et permet de présenter le passage à l'acte comme la réponse à une forte pression économico-compulsive afin de se procurer l'argent nécessaire (peu importe les moyens utilisés) pour satisfaire leur accoutumance.

La lecture de ces résultats incite à la prudence. Ces détenus interrogés tirent-ils avantages à se présenter sous ce jour? Dans l'affirmative, quel est le niveau de fidélité de ces résultats? En effet, on peut croire qu'un certain mécanisme cognitif de déculpabilisation peut entrer en jeu et ainsi teinter le discours. Bien plus, il ne faut pas négliger la possibilité que cette justification puisse ouvrir la porte à un meilleur «traitement» dans une unité spécialisée en toxicomanie. Quoiqu'il en soit, il est probable qu'un certain nombre de détenus ont commis leur délit sous une pression économico-compulsive engendrée par leur dépendance et le coût élevé de la drogue (ce sujet sera abordé dans une prochaine section). Aux États-Unis, on estime que 13% des détenus des prisons ont ainsi commis leur délit pour obtenir leur drogue (*U.S. Department of Justice, 1993*).

Par ailleurs, bon nombre de détenus admettent avoir été intoxiqués par des produits illicites au moment de commettre le délit pour lequel ils ont été accusés. De façon générale, bien que les gros consommateurs de drogues soient proportionnellement plus impliqués dans des délits de violence tels que les vols à main armée et les assauts que les consommateurs occasionnels, les crimes qu'il commettent ne sont pas majoritairement de nature violente (*Franklin, Allison et Sutton, 1992; Roth, 1994*).

Il est également important de noter que l'usage de drogues illicites décline généralement avec l'âge, bien que les détenus plus âgés – qui poursuivent leur consommation de drogues utilisent habituellement des modes de consommation plus brutaux (e.g. injection) (*Franklin, Allison et Sutton, 1992*).

Cette consommation ne prend généralement pas fin avec l'emprisonnement. En effet, on estime qu'entre 60% et 70% des personnes qui avaient l'habitude de consommer des drogues avant leur incarcération font de même en prison (*Inciardi, Lockwood et*

Quinlan, 1993; Sobell et al., 1983). Les drogues les plus populaires seraient alors sensiblement les mêmes que dans le monde libre (cannabis et cocaïne). Elles pénètrent en prison par l'intermédiaire de visiteurs, de détenus qui reviennent d'une absence temporaire et parfois même par la complicité de certains agents de correction (Inciardi, Lockwood et Quinlan, 1993).

Une note de service récente (*Service correctionnel du Canada, 1994a*) indiquait à cet effet que du 1er avril 1993 au 31 mars 1994, le Service correctionnel du Canada a effectué des saisies auprès des détenus et des visiteurs conduisant à des arrestations et des accusations officielles. Soixante six visiteurs ont été arrêtés, 77 détenus ont été accusés selon le Code criminel et 310 détenus ont été accusés au Tribunal disciplinaire. La valeur estimée des drogues saisies s'élève à \$260 232,50. Notons parmi les drogues saisies la présence de 5626 unités de médicaments psychotropes non autorisées, 2577.38 gr. de haschish, 824.6 gr. de P.C.P., 413.4 gr. de marijuana et 253 gr de cocaïne.

Des prélèvements d'urine non systématiques ont été effectuées dans trois pénitenciers de la région du Québec. Les résultats indiquent que, par ordre d'importance, les drogues retracées dans les spécimens d'urines des détenus sont le cannabis (80%)⁹, le P.C.P. (23%) et la cocaïne (13%) (*Service correctionnel du Canada, 1994b*).

Selon les intervenants consultés, la drogue illicite prend, en milieu de détention, une valeur qui dépasse de deux à trois fois son coût sur la rue. On peut alors comprendre que de nombreuses dettes guettent le consommateur régulier en prison.

À ces drogues illicites, s'ajoutent bien sûr le fameux alcool artisanal, surnommé «broue» ou «baboche», fabriqué à partir de fruits, de sucre et de pain. Enfin, on retrouve également l'utilisation de produits techniques telles la colle, la lotion après-rasage, le cirage à chaussure, la peinture... afin d'atteindre un état altéré de conscience qui permet de retrouver quelques moments de liberté frelatés.

On sait qu'au sein de la population générale, la consommation de substances

⁹ On sait cependant que la période de détection du cannabis est supérieure à celle de nombreuses autres drogues dont, entre autre, la cocaïne, ce qui peut influencer la prévalence de traces de cannabis dans les urines.

psychoactives des hommes diffère de celle des femmes. Ces dernières consomment moins d'alcool et de drogues de rue, mais avalent plus de médicaments que leur vis-à-vis masculin. De plus, la recherche de l'intoxication semble moins intense chez les femmes et, lorsqu'elles s'y adonnent, il y a fort à parier qu'elles le font avec des médicaments prescrits par un médecin (*Brochu, Mercier et Ouimet, en voie de publication; Silverman, 1982*).

De façon déconcertante, ces différences semblent s'atténuer lorsque l'on compare femmes et hommes judiciairisés. C'est comme si l'égalité entre les sexes s'était ici réalisée de façon perverse. Ainsi, ces femmes consomment tout autant que leur contrepartie masculine, sinon davantage (*Brochu et al., 1992¹⁰*). Elles se démarquent cependant des hommes par la nature des produits préférés et le type de délits perpétrés.

La cocaïne constitue la drogue illicite la plus populaire parmi les contrevenantes d'Amérique du Nord; on note même parfois que son utilisation serait plus répandue chez les femmes que chez les hommes judiciairisés (*Desjardins, Brochu et Biron, 1992¹¹*). Pourtant, les médicaments conservent une place de choix auprès des femmes incarcérées, et ces dernières sont beaucoup plus nombreuses à en consommer (*Brochu et al., 1992*).

En ce qui concerne l'analyse des actes criminels commis par les femmes toxicomanes, il semble que celles-ci soient moins impliquées que les hommes dans des délits reliés aux vols, mais utiliseraient davantage la prostitution pour se procurer l'argent dont elles ont besoin. Par contre, quoi qu'on en pense, cette dernière activité n'est le lot que du tiers des femmes contrevenantes toxicomanes américaines (*Chaiken et Johnson, 1988*).

En terminant, il importe de signaler que comme les études rapportées dans cette section ont été effectuées auprès d'une population incarcérée, elles ne peuvent se généraliser à l'ensemble des contrevenants. En effet, il se pourrait que l'intoxication

¹⁰ Voir également DeWitt (1992), Harlow (1991), Lahosa (1989), Sanchez et Johnson (1987), ou Van Hoeven, Stoneburner et Rooney (1991).

¹¹ Voir également Harlow (1991), Sanchez et Johnson (1987), ainsi que National Institute of Justice (1993).

au moment de la perpétration du délit ait été la cause de l'arrestation et de la condamnation d'une bonne partie des détenus toxicomanes. Il est donc probable que les contrevenants non appréhendés font un usage moins excessif de drogues ce qui diminue le risque d'arrestation.

II - LA DÉLINQUANCE PARMI LES USAGERS ABUSIFS DE DROGUES ILLICITES

2.1 Les adolescents

Concernant la relation entre la délinquance et la consommation de substances psychoactives chez la population globale des adolescents, il s'avère essentiel de souligner que les études consultées indiquent, d'un commun accord, que les jeunes utilisateurs occasionnels de ces drogues n'ont pratiquement pas de contacts avec la justice (voir *Brochu, 1993*). Le problème typique de ces adolescents, lorsqu'ils en ont, consiste en la conduite avec facultés affaiblies.

Il en est autrement pour les jeunes usagers réguliers de drogues ou pour ceux qui adoptent des modes de consommation brutaux (e.g. injection intraveineuses). En effet, un grand nombre de ces jeunes présentent également un style de vie déviant pouvant les mettre en contact avec le système de justice (*Brochu, 1993*). Ils se rebellent contre l'école et contre les normes que le monde des adultes tente de leur imposer (*Le Blanc, 1994*).

Qu'en est-il des adultes?

2.2 Les adultes

En ce qui concerne plus spécifiquement les adultes, on sait qu'une majorité de toxicomanes qui demandent des soins pour leurs problèmes de drogues a déjà éprouvé des problèmes avec la justice. (*Covell et al., 1993; Guyon et Landry, 1993*).

Parmi l'ensemble des toxicomanes, ce sont cependant les personnes qui ont développées une dépendance face à l'héroïne ou à la cocaïne qui constituent les plus grands producteurs de criminalité (*Inciardi, 1985*). En effet, une personne qui abuse

de cocaïne ou d'héroïne commettrait entre 100 et 400 crimes par année¹² (*Ball et al., 1981¹³*). À ceci doit s'ajouter les centaines de transactions de drogues perpétrées par ces gros consommateurs (*Ball et al., 1982¹⁴*). Ce type d'usagers de substances psychoactives commettent donc des milliers de délits au cours de leur carrière toxicomane. L'élément déclencheur de l'affermissement du lien drogue-crime apparaît ici comme étant l'installation d'une consommation importante¹⁵ et la dépendance.

La recrudescence du nombre de crimes de nature acquisitive correspond généralement à un besoin d'argent supplémentaire engendré par l'établissement de la dépendance à une drogue dispendieuse. Les vols (surtout les vols à l'étalage) de même que les activités reliées au trafic de drogues constituent les types de crime les plus souvent perpétrés par ces toxicomanes (*Ball et Nurco, 1983¹⁶*). De même, pour certaines femmes toxicomanes, la prostitution peut constituer une entrée d'argent servant à combler le besoin monétaire engendrée par la consommation excessive.

Le vol à l'étalage constitue le type de crime acquisitif le plus fréquemment commis par les toxicomanes (*Faupel, 1991; Grapendaal, Leuw et Nelen, 1991*). Il requiert peu d'habiletés spécifiques et les risques de poursuites sont faibles. Les vols par effraction suivent en importance (*Cromwell et al., 1991*), mais contrairement au type de criminalité précédant, il fait appel à un certain nombre d'habiletés qui n'est pas donné à tous: opérer l'effraction sans éveiller les soupçons; connaître le fonctionnement des système d'alarme; pouvoir expertiser sommairement la valeurs des biens volés... Pour leur part, les vols avec violence représentent une des façons les plus rapides de se procurer de grandes sommes d'argent liquide. Pourtant, les risques inhérents à ce délit, le contact de l'agresseur avec sa victime, et une sentence possiblement plus longue ont pour effet de décourager plus d'un infracteur éventuel (*Johnson et al., 1985*). Enfin, un grand nombre de toxicomanes s'impliqueraient dans

¹² En excluant les délits reliés au commerce illicite de la drogue.

¹³ Voir également Ball, Shaffer et Nurco (1983), Johnson et al. (1985), Johnson et Kaplan (1988), Inciardi (1979), Inciardi et Pottier (1986), ainsi que Sanchez et Johnson (1987).

¹⁴ Voir également Inciardi (1979), Inciardi et Pottier (1986), Johnson et al. (1985), ou Johnson et Kaplan (1988).

¹⁵ Plus d'un "fix" par jour.

¹⁶ Voir également Johnson et al. (1985), Nurco et al. (1988), ainsi que Nurco, Hanlon et Kinklock (1991).

des vols «en passant». Il s'agit généralement de vols de moins de \$1 000 commis au hasard des événements: «piquer» un vélo laissé sans surveillance; prendre des objets de valeur se trouvant dans un véhicule... (Johnson et al., 1985).

Le trafic de drogues constitue par ailleurs une activité illicite presque inévitable pour un toxicomane (Faupel et Klockars, 1987; Hunt, 1991). Pour la majorité d'entre eux, il ne s'agit que d'un trafic à petite échelle, entre amis ou connaissances. Plusieurs éléments peuvent contribuer à expliquer cette implication criminelle. Il y a d'abord l'énorme profit engendré par cette activité (Berg et Andersen, 1993; Carpenter et al., 1988; Dembo et al., 1993): peu de gens peuvent réclamer un salaire horaire de \$30 pour un travail licite (MacCoun et Reuter, 1992). La facilité des opérations constitue un autre élément attrayant: beaucoup de personnes vendent à partir de leur appartement (Berg et Andersen, 1993; Faupel et Klockars, 1987; Wish et Johnson, 1986). Les risques d'arrestation sont perçus comme faibles: certains revendeurs rapportent avoir opéré des centaines de transactions avant leur arrestation (Ball, Shaffer et Nurco, 1983; Hunt, 1990; Kaplan, 1983). Enfin, cette forme de criminalité respecte bien le style de vie des toxicomanes (e.g. heures d'affaires, lieux de rencontre, contacts...) (Faupel et Klockars, 1987; Wish et Johnson, 1986).

Bien que la prostitution de rue exercée par la femme soit très souvent associée à la consommation de drogues illicites, la toxicomanie n'est pas synonyme de prostitution. La prostitution organisée n'est le lot que de très peu de femmes et d'une infime partie d'hommes toxicomanes (Anglin et Hser, 1987; Erickson et Watson, 1990; Goldstein, Ouellet et Fendrich, 1992). Il arrive cependant, que des femmes toxicomanes qui ne veulent pas s'impliquer dans une criminalité acquiescente ou dans le trafic de la drogue choisissent alors de se livrer à des activités de prostitution ou à des échanges sexe-drogue afin de maintenir leurs habitudes de consommation (Forney et al., 1992). Leurs pratiques sexuelles varieront alors en fonction de leurs revenus de leur accès à la drogue ainsi que de la gravité de leur toxicomanie.

Malgré le fait que la grande majorité de ces gros consommateurs de stupéfiants aient été interceptés par la justice au moins une fois au cours de leur vie, moins de 1% de tous ces crimes se sont soldés par l'arrestation¹⁷ de l'infracteur (Ball, 1991).

¹⁷ En 1991, Ball estimait que les risques d'arrestation des toxicomanes se situent à 1 sur 1 000.

Cette criminalité se résorberait à la fin du cheminement toxicomane ne laissant qu'une délinquance résiduelle, que ce dénouement coïncide ou non avec un épisode de traitement (*Anglin et Speckart, 1988¹⁸*). Ainsi, il apparaît que, même si la consommation de drogues ne précipite pas l'implication délinquante initiale pour la majorité des contrevenants (qu'on se souvienne des études concernant l'âge d'initiation à la consommation de drogues et à la délinquance), la dépendance face à certaines drogues telles l'héroïne ou la cocaïne joue un rôle extrêmement important au niveau de la trajectoire criminelle des consommateurs.

Il faut bien mentionner que tous les usagers de drogues licites ou illicites n'en deviennent pas dépendants, certains parviennent à gérer adéquatement leur consommation¹⁹; tous ne sont pas impliqués dans des activités criminelles autres que l'achat et la possession de ces drogues lorsque leur possession et/ou leur trafic sont illicites; et parmi ceux qui s'insèrent plus à fond dans ces activités, les motifs et la fréquence de cette compromission peuvent varier énormément compte tenu des sujets et de leur classe socio-économique. Il ne faut donc pas négliger la signification phénoménologique des gestes posés. La fonction de la consommation de drogues ou des gestes délinquants n'est pas universelle (e.g. recherche de sensations; isolement affectif...).

Dans ces circonstances, comment peut-on définir la nature de la relation drogue-crime?

¹⁸ Voir également Ball et al. (1975), Ball, Shaffer et Nurco (1983), Barton (1980), Inciardi (1979), Hammersley et al. (1989), Mc Glothlin, Anglin et Wilson (1978), Nurco, Cisin et Ball (1985), Nurco et al. (1984) et (1986), Shaffer, Nurco et Kinlock (1984), ou Winick (1962).

¹⁹ Bien souvent, ces personnes sont inconnues des chercheurs qui, trop souvent, se contentent de recruter leurs sujets auprès des personnes admises dans les services de réadaptation pour toxicomanes ou qui se trouvent dans des centres de détention. On ne connaît donc pas bien les facteurs qui les différencient de ceux qui développent une consommation abusive.

III - LA NATURE DE LA RELATION DROGUE-CRIME

La relation entre la consommation de drogues illicites et la criminalité est à la pointe de l'actualité. Les forces de l'ordre et les institutions médiatiques nous couvrent de récits qui tendent à démontrer un lien étroit et supposément causal entre ces deux comportements.

3.1 Les principales conceptions scientifiques de la relation drogue-crime²⁹

Les chercheurs ont également leur point de vue concernant la nature de cette relation. Ainsi, quelques auteurs (*Gianni, Miller et Loisele, 1993; Miller, 1991; Goldstein et al., 1991*) laissent entendre que certaines propriétés psychopharmacologiques des drogues psychoactives agiraient sur le système nerveux central du consommateur, créant ainsi un contexte propice à l'apparition de sentiments hostiles et à la manifestation de comportements agressifs (*modèle psychopharmacologique*). Malheureusement, très peu de données empiriques permettent de soutenir un tel modèle (*Collins, 1990 a et b*).

Certains (*Ball, et al., 1983; Nurco, Cisin et Ball, 1985*) formulent l'hypothèse que les coûts élevés engendrés par l'accoutumance à une drogue conduiraient l'utilisateur à combler ses besoins financiers par des actes illégaux (*modèle économique-compulsif*). Ce modèle conceptuel prend ses origines dans l'observation qu'un grand nombre d'héroïnomanes, de cocaïnomanes ou d'utilisateurs de crack sont intensément impliqués dans une criminalité lucrative. Ce modèle réductionniste, issu d'une pensée «thermodynamique», ne tient cependant pas compte de la réalité complexe de la personne au prise avec des problèmes de drogues, de sa trajectoire déviante, de ses épisodes de consommation réduite...

D'autres (*Cordeau, 1990; Goldstein, 1987; Fagan et Chin, 1990*) remarquent que le

²⁹ L'auteur est conscient qu'une description sommaire des modèles conceptuels expliquant la relation drogue-crime devient nécessairement réductionniste et nous en avisons le lecteur pour qu'il sache que ces modèles s'avèrent en réalité plus complexes.

milieu dans lequel vivent les consommateurs de drogues et les toxicomanes, de même que la nature de leurs transactions incitent à l'adoption de comportements criminels (*modèle systémique*²¹). Pourtant, si l'on exclut les récits journalistiques, peu de recherches systématiques ont tenté de vérifier empiriquement ce modèle.

À l'inverse, certains chercheurs (*Collins, Hubbard et Rachal, 1985; Hammersley et al., 1989*) ont avancé l'hypothèse que l'adhésion à un style de vie délinquant est propice à la consommation de substances psychoactives (*modèle causal inversé*). À l'appui de leur modèle, les chercheurs citent les études révélant la préséance du comportement délinquant sur la consommation de drogues. Ce modèle a rapidement donné naissance au modèle suivant.

Comme les données empiriques disponibles ne permettent pas de soutenir un modèle de causalité linéaire entre la délinquance et la consommation de drogues, certains chercheurs ont orienté leur champ d'observation vers un troisième facteur qui serait à la fois responsable de l'apparition de ces deux comportements déviants (*modèle à causes communes*). Ce facteur pourrait être d'ordre psychologique (personnalité antisociale ou autre) (*Lewis, Cloninger et Pais, 1983; Muntaner et al., 1990*) ou social (syndrome général de déviance) (*Donovan et Jessor, 1985; Elliott, Huizinga et Menard, 1989; Sarnecki, 1989*).

3.2 Le point sur la relation drogue-crime

Ces modèles d'importation américaine ne rendent cependant pas compte de la réalité des consommateurs que nous avons eu l'occasion de rencontrer lors de nos études au Québec. Voici quelques points qui méritent d'être retenus:

3.2.1 Il est généralement possible de classer sommairement les consommateurs de drogues en trois catégories: les expérimentateurs ou consommateurs irréguliers; les consommateurs réguliers; et les dépendants

²¹ Malgré le nom de ce modèle, celui-ci n'entretient que peu de préoccupations communes avec l'approche systémique bien connue en sciences humaines et sociales. En fait, le modèle conceptuel que nous discutons ici n'est pas relié à la théorie des systèmes et a une portée qui se limite au réseau de distribution illicite de la drogue.

(Johnson et al., 1985). Cette classification a pour avantage de mieux cerner la relation que la personne entretient avec la drogue. Elle permet également de spécifier qu'il n'existe pas de rapport synonymique entre la consommation d'une drogue (qu'elle soit licite ou non) et la dépendance.

3.2.2 Seule une minorité de personnes ayant expérimenté des drogues développe une dépendance. La majorité se limite à une consommation irrégulière.

3.2.3 Pour les expérimentateurs et les usagers irréguliers, l'argent disponible favorise la consommation de drogues (Faupel, 1991). Autrement dit, si un usager irrégulier bénéficie d'une entrée d'argent soudaine, il pourra consacrer une partie de cet argent à l'achat de drogues; s'il n'a pas d'argent, il s'en passe! Par ailleurs, pour beaucoup d'adolescents (consommateurs irréguliers) ayant adopté un style de vie déviant, l'argent disponible provient de petits délits lucratifs qu'ils font dans leur entourage immédiat.

3.2.4 Les usagers réguliers, quant à eux, constatent rapidement que leur consommation de drogue prend des proportions fort onéreuses. La majorité d'entre eux réalise qu'il existe une façon relativement facile et «peu risquée» de réduire les coûts de cette consommation : la revente de drogue. Ils s'impliquent donc, quelques heures par jour ou par semaine, dans un trafic à petite échelle auprès d'amis et de connaissances relativement proches (Faupel et Klockars, 1987; Hunt, 1991). Ainsi, on constate que la consommation régulière de drogue favorise l'implication dans ce nouveau type de criminalité qu'est la revente de drogues.

3.2.5 Certains usagers réguliers de drogues en deviennent dépendants. Cette dépendance favorise alors l'accentuation d'une délinquance qui était dans bien des cas déjà présente. Ces consommateurs dépendants s'inscrivent très bien dans le modèle économico-compulsif décrit plus tôt (Ball et al., 1981).

3.2.6 Les expériences diversifiées des consommateurs nous forcent à constater que la trajectoire de ceux-ci peut varier selon l'individu qui consomme, les produits et la façon de les utiliser, et le contexte d'usage (Zinberg, 1984).

3.2.7 Cette trajectoire peut être mise en relation avec un certain nombre de facteurs de risque présents très tôt dans la vie de l'individu. Ainsi, la distanciation face aux institutions de socialisation, des conditions de vie difficiles, l'attachement envers des pairs délinquants ou consommateurs de drogues, la précocité d'expériences déviantes constituent des facteurs de risque sous-jacents à la consommation de drogues et à la délinquance (*Brochu, 1993*). La présence de plusieurs facteurs de risque pourrait alors augmenter la possibilité de consommation et d'abus de drogues (*Bry, Mc Keon et Pandina, 1982*).

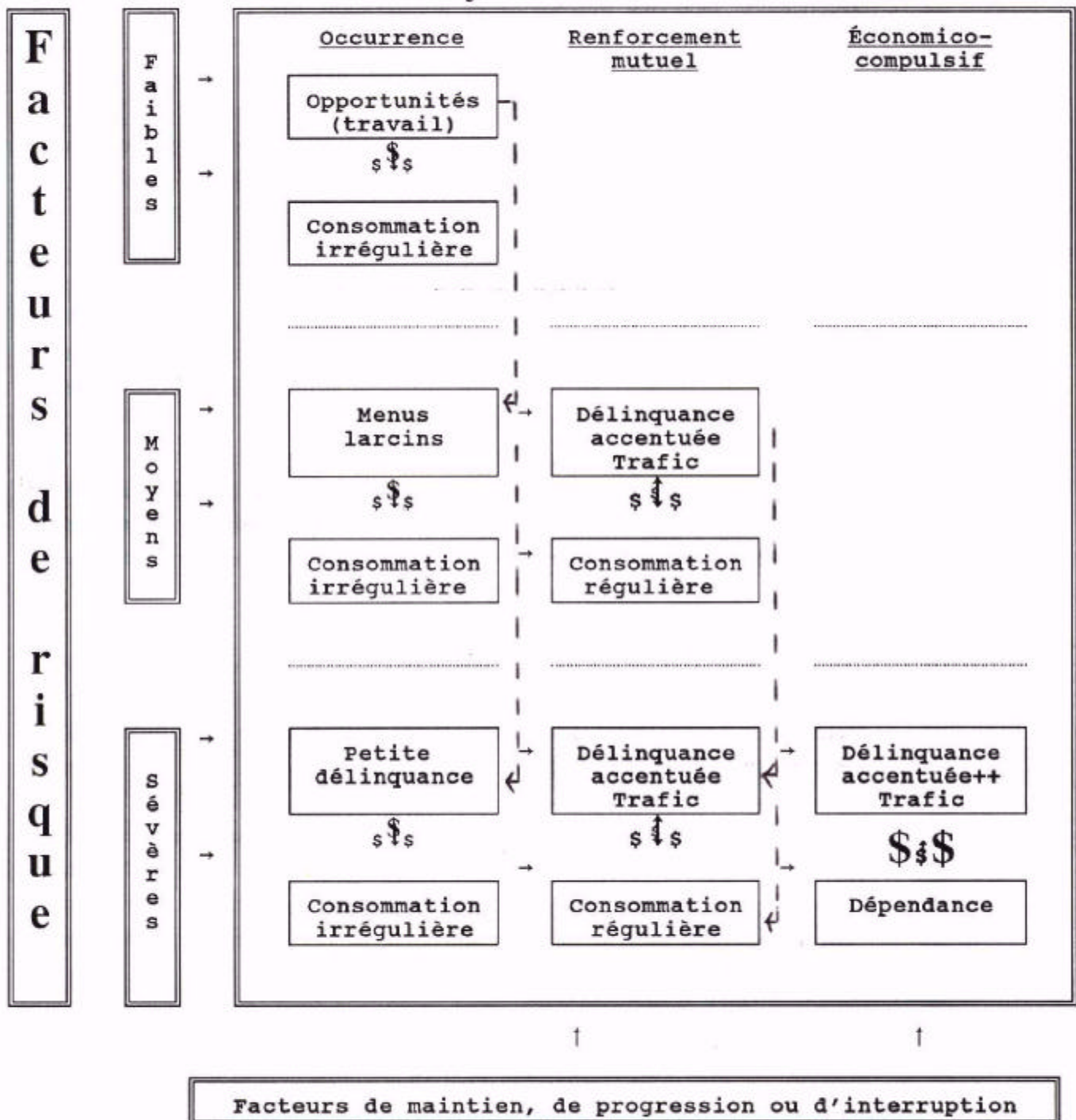
3.2.8 À l'inverse, il est permis de croire qu'un milieu familial sain, une bonne adaptation scolaire, la fréquentation de pairs véhiculant des valeurs pro-sociales, un estime de soi adéquat et un bon répertoire d'habiletés sociales constituent des facteurs de protection face à la consommation abusive de drogue et la délinquance (*Vittaro et al., 1993*).

3.2.9 En ce sens, les mêmes variables influencent à la fois la probabilité de manifester des comportements délinquants divers et d'abuser de substances psychoactives illicites. On peut croire que ces facteurs favorisent l'adoption d'un style de vie déviant (*Brochu, 1993*).

3.2.10 Tout au long de l'itinéraire déviant, un ensemble de facteurs favorisent le maintien, la progression ou l'abandon de cette trajectoire. Ces facteurs (reliés à la loi de l'effet de *Zinberg, 1984*) sont donc de trois ordres: la personne, le produit et le contexte.

Ces constatations ont mené à l'élaboration d'un modèle conceptuel intégratif pouvant mieux tenir compte de la réalité des gens d'ici (ce modèle est tiré de *Brochu*, sous presse). L'auteur est toutefois conscient que cette exercice de conceptualisation devient en soi réductionniste si l'on néglige d'analyser l'idiosyncrasie ainsi que le sens des gestes posés.

**Présentation schématique du modèle intégratif
Style de vie déviant**



Cette conception intégrative s'oppose donc aux modèles linéaires qui sont actuellement en vogue. Ainsi, selon ce modèle, si certaines conditions constituent des facteurs de risque pour l'adoption de comportements déviants tels l'abus de drogues et la délinquance, elles ne deviendront jamais totalement suffisantes pour les expliquer entièrement. L'humain étant doué d'une volonté propre même lorsqu'intoxiqué ou dépendant, aucun facteur de risque ni même aucune drogue ne peut le contrôler entièrement. Ce modèle intégratif doit donc être pris comme un tout sans négliger les facteurs qui, à tout moment, peuvent influencer la trajectoire (e.g. facteurs de maintien, de progression ou d'interruption).

3.3 Les étapes de développement de la relation drogue-crime

Selon le modèle présenté ci-haut, la relation drogue-crime se modifie au cours de la trajectoire du consommateur. Trois stades sont identifiés: *occurrence*; *renforcement mutuel*; et *économico-compulsif*.

Le stade d'*occurrence* est caractérisé par une *consommation irrégulière généralement faible*. Dans cette première étape du cheminement, il est permis de croire que la consommation de drogues constitue un loisir. Cette utilisation est bien souvent fonction des contacts avec d'autres usagers ainsi que des entrées d'argent. Pour la personne qui adopte un style de vie faiblement déviant, il est probable que cet argent provienne d'un travail ou d'opportunités diverses plus ou moins légales. À l'opposé, la personne qui adopte un style de vie fortement déviant s'est probablement procurée cet argent à la suite d'activités délinquantes. Toutefois, pour ces deux individus adoptant un style de vie déviant à imprégnation distincte, l'argent disponible constitue en quelque sorte un incitatif à l'usage de drogues et en régularise la consommation. À ce stade, l'utilisation de substances psychoactives n'accentue pas nécessairement la délinquance des usagers. La majorité des individus faiblement imprégnés dans un style de vie déviant restreint son implication délinquante et sa consommation de drogues à un faible niveau.

Par après, si la personne enclenche une consommation régulière de drogues illicites, apparaît une implication dans un petit trafic. Il s'agit souvent d'un compromis permettant de subvenir aux besoins d'une consommation soutenue de substances psychoactives illicites onéreuses pour quelqu'un qui provient d'une couche économique défavorisée (*Speckart et Anglin, 1986a et b*). Cette implication dans des affaires de drogues peut également entraîner une criminalité plus large reliée au système de distribution de la drogue (*Goldstein,*

1992). Cette facilité d'accès à la drogue aura souvent un effet pervers: une augmentation de la consommation (*Speckart et Anglin, 1986 a et b*). Au stade de *renforcement mutuel*, l'argent disponible constitue un facteur important expliquant la consommation, mais parallèlement on peut croire que la personne ne se serait pas mêlée à ce trafic (ainsi qu'à la criminalité systémique associée) si elle n'avait pas consommé de drogues illicites sur une base régulière. En ce sens, la présentation schématique du modèle intégratif dépeint un lien bi-directionnel entre les sources d'argent (délinquance et trafic) et la consommation régulière: la drogue devient cause et conséquence de la délinquance. Nous sommes donc en présence d'un rapport circulaire entre la consommation régulière de drogues illicites et le crime.

Par ailleurs, la *personne qui éprouve des problèmes de dépendance sévère*, devra faire face à des exigences toxicomaniaques onéreuses. La délinquance pourra alors se mettre au service de la consommation. Nous discutons donc ici du stade *économico-compulsif*. La criminalité lucrative déjà présente dans la majorité des cas prend alors plus d'ampleur. Le niveau d'implication déviante préalable à l'initiation toxicomaniaque constitue un élément de prédiction important pour l'implication délinquante du toxicomane (*Hser, Anglin et Chou, 1992*). Cette progression vers la dépendance semble donc plus probable pour la personne qui a adopté un style de vie fortement déviant. Dans sa conception classique, l'explication *économico-compulsif* percevait l'origine de la criminalité des toxicomanes dans leur prise de drogue. Le modèle intégratif présenté ici remplace l'explication *économico-compulsive* à l'intérieur d'une perspective plus large. Dans cette perspective, la consommation de drogues n'est plus nécessairement un facteur criminogène, mais plutôt un *partenaire* à la délinquance dans le développement d'un style de vie déviant. Il n'en demeure pas moins que la toxicomanie peut constituer un facteur d'accentuation de l'implication délinquante pour une personne qui a déjà adopté un style de vie déviant. Dans cette perspective, l'âge d'initiation aux deux comportements à l'étude a moins d'importance que la présence de certains facteurs de risque qui pourraient les précipiter et ainsi amorcer la trajectoire déviante.

En somme, il apparaît que, dans les premières étapes du cheminement déviant, la délinquance constitue un meilleur élément prédictif de la consommation de drogues illicites que l'inverse; à la fin de cette trajectoire, la dépendance devient cependant un meilleur facteur prédictif de l'activité criminelle que le contraire (voir *Elliott, Huizinga et Menard, 1989*).

CONCLUSION

Le lien entre drogue et crime constitue une question d'actualité importante en Amérique. Beaucoup de politiques en matière de délinquance se basent sur une conception réductionniste voulant que la drogue conduise ses usagers vers la criminalité.

Il est vrai qu'une grande portion des individus détenus au Québec rapportent une consommation de substance psychoactives illicites au cours de l'année ou du mois précédant l'incarcération. Bien plus, une partie substantielle de cette population présente des indices d'accoutumance aux drogues équivalents à une population en traitement pour toxicomanie. Il ne faut cependant pas généraliser cette situation à l'ensemble de tous les contrevenants. En effet, il est probable que les Lois canadiennes actuelles de même que les politiques de répression active copiées sur nos voisins du sud aient pour effet d'emprisonner un bon nombre de toxicomanes et par conséquent gonfler la proportion de toxicomanes qui se retrouvent dans nos prisons provinciales. La promulgation de lois moins contraignantes et la mise en place de politiques de réduction des méfaits pourrait avoir pour effet de réduire le nombre de toxicomanes en centre de détention.

Par ailleurs, les études indiquent également que parmi les gros consommateurs de cocaïne et d'héroïne s'installe un lien clair entre drogue et crime.

Faut-il pour autant juxtaposer les études de prévalence démontrant l'importance de la consommation de drogues chez les personnes incarcérées aux études indiquant que les toxicomanes sont en grande partie impliqués dans la criminalité et conclure que la drogue mène au crime? Certainement pas! La réponse n'est pas aussi simple.

La relation drogue-crime n'est pas aussi facile à comprendre qu'on le prétend. La relation triangulaire entre une personne, un produit et un comportement est complexe et ne peut se définir par une courte phrase aussi accrocheuse qu'elle soit ou un modèle conceptuel linéaire. Il faut bien se rappeler que tous les usagers de drogues n'en deviennent pas dépendants. Outre la possession de drogues, tous ne sont pas impliqués dans des activités criminelles. Enfin, les motifs de ceux qui le sont peuvent différer grandement d'un individu à l'autre. Il importe donc de tenter de bien comprendre la signification phénoménologique des gestes posés.

Nos études nous portent à croire que la nature de cette relation drogue-crime dépend à la fois de l'imprégnation déviante du sujet et de l'étape où il se situe au niveau de sa trajectoire toxicomane. Bien plus, le passage d'une étape à l'autre n'est pas automatique, ni nécessaire. Ainsi, une personne pourra passer en quelques mois d'une consommation irrégulière de drogues soutenue par ses succès délinquants à une dépendance «imposant» des activités criminelles soutenues; alors que son copain se limitera à une consommation de drogue

récréative régularisée par ses entrées d'argent.

Un modèle conceptuel constitue une organisation du matériel disponible de façon à pouvoir l'utiliser pour une action. Un modèle permet donc de structurer l'information pertinente. En ce sens, il n'y a pas de modèle universel. Cependant, ces modèles nous aident à mieux percevoir la réalité et à agir de façon sensée. Encore faut-il que le modèle adopté traduise bien la réalité. En ce sens, il nous apparaît insensé de vouloir réduire la relation drogue-crime à un lien causal simple. Un schéma intégrant l'idiosyncrasie et reconnaissant les différents parcours des toxicomanes et des délinquants constitue une bien meilleure représentation de la réalité.

La réflexion ne doit pas cependant s'achever ici; il importe de continuer à chercher à mieux comprendre le lien entre ces deux comportements déviants en dépassant cette conception économico-compulsive qui teinte une grande partie de nos actions actuelles.

RÉFÉRENCES

- BALL, J. C., ROSEN, L., FLUECK, J. A., & NURCO, D. N. (1981). The Criminality of Heroin Addicts: When Addicted and When off Opiates. in J. A. Inciardi (Ed.), *The Drug-Crime Connection*, 39-65. Beverly-Hills, CA:Sage.
- BALL, J. C., ROSEN, L., FLUECK, J. A., & NURCO, D. N. (1982). Lifetime Criminality of Heroin Addicts in the United States. *Journal of Drug Issues*, 12(3), 225-239.
- BALL, J. C., SHAFFER, J. W., & NURCO, D. N. (1983). The Day to Day Criminality of Heroin Addicts in Baltimore - a Study in the Continuity of Offence Rates. *Drug and Alcohol Dependence*, 12(2), 119-142.
- BROCHU, S. (1993). *Les drogues illicites et les questions criminelles*. Montréal: Centre international de criminologie comparée.
- BROCHU, S. (sous presse). *Drogues et questions criminelles*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- BROCHU, S., DESJARDINS, L., DOUYON, A., & FORGET, C. (1992). Drug Use Prevalence among Offenders. in F. Losel, D. Bender, & T. Bliesner (Eds.), *Psychology and Law: International Perspectives*, 105-110. Berlin: Walter de Gruyter.
- BROCHU, S., DOUYON, A. (1990). *La consommation de psychotropes chez les jeunes placés en centre d'accueil*. Montréal : Centre international de criminologie comparée.
- BROCHU, S. & GUYON, L. (1993). *Les contrevenants et les comportements de dépendance*. Séminaire d'évaluation en alcoologie et toxicomanie. Nantes, 16-17 décembre.
- BROCHU, S., OUIMET, M., & MERCIER, C. (Accepté pour publication). Testing de Convergence Hypothesis : Gender Differences in Substance Use for Different Age Groups. in N. Giesbrecht, M. Eliany, J. Ferris, & M. Nelson (Eds.), *Alcohol, Tobacco and Other Drug Use in Canada: Profiles, Consequences and Responses*.
- COVELL, R. G., FRISHER, M., TAYLOR, A., GOLDBERG, D., GREEN, S., MCKEGANEY, N. (1993). Prison Experience of Injecting Drug Users in Glasgow. *Drug and Alcohol Dependence*, 32(1), 9-14.
- DEWITT, C. B. (1992). Drug Use Forecasting. *National Institute of Justice : Research in Brief, (Second Quarter)*, 1-12.

- FACY, F. (1991). *Toxicomanes incarcérés vus dans les antennes-toxicomanes : enquête épidémiologique 1989-1990*. Paris: INSERM.
- FACY, F. (1993). *Toxicomanes incarcérés vus dans les antennes-toxicomanes: enquête épidémiologique 1991-1992*. Paris : INSERM.
- FORGET, C. (1990). *La consommation de substance psycho-actives chez les détenus du centre de détention de Montréal*. Université de Montréal : Mémoire de maîtrise inédit.
- GIRARD, S. (1993). *Aggravation de la délinquance, des troubles de comportement et de la consommation de substances psycho-actives chez les adolescents et adolescentes ayant fait l'objet d'une ordonnance du Tribunal de Montréal : 1992-1993*. Texte inédit : École de criminologie, Université de Montréal.
- GOSSOP, M., ROY, A. (1977). Hostility, Crime and Drug Dependence. *British Journal of Psychiatry*, 130, 272-278.
- GREENBERG, S. W., ADLER, F. (1974). Crime and Addiction : an Empirical Analysis of the Literature, 1920-1973. *Contemporary Drug Problems*, 3(2), 221-270.
- GROULX, F., BROCHU, S., POUPART, J. (1992). *Consommation de psychotropes, activités délictuelles et placement des adolescents en centre de réadaptation*. Montréal : Centre international de criminologie comparée.
- GUYON, L., LANDRY, M. (1993). *Analyse descriptive de la population en traitement de Domrémy-Montréal à partir de l'IGT 1991-1992*. Montréal : RISQ.
- HAMMERSLEY, R., FORSYTH, A., & LAVELLE T. (1990). The Criminality of New Drug Users in Glasgow. *British Journal of Addiction*, 85(12), 1583-1594.
- HARLOW, C. W. (1991). Drugs and Jail Inmates, 1989. *The Narc Officer*, 37-51.
- HODGINS, S., CÔTÉ, G. (1991). The Mental Health of Penitentiary Inmates in Isolation. *Canadian Journal of Criminology*, 33(2), 175-182.
- HODGINS, S., CÔTÉ, G. (1990). Prévalence des troubles mentaux chez les détenus des pénitenciers du Québec. *Santé mentale au Canada*, 38, 1-5.
- INCIARDI, J. A. (1979). Heroin Use and Street Crime. *Crime and Delinquency*, 25(3), 335-346.

- INCIARDI, J. A. (1985). *The War on Drugs*. Palo Alto, CA: Mayfield Press.
- INCIARDI, J. A., & POTTIEGER, A. E. (1986). Drug Use and Crime among Two Cohorts of Women Narcotics Users: An Empirical Assessment. *Journal of Drug Issues*, 16(1), 91-106.
- JACKSON, M. S. (1992). Drug Use Patterns among Black Male Juvenile Delinquents. *Journal of Alcohol and Drug Education*, 37(2), 64-70.
- JOHNSON, B. D., GOLDSTEIN, P. J., PREBLE, E., SCHMIEDLER, J., LIPTON, D. S., SPUNT, B., & MILLER, T. (1985). *Taking Care of Business : the Economics of Crime by Heroin Abusers*. Toronto : Lexington.
- JOHNSON, B. D., KAPLAN, M. (1988). Criminality of Drug Abusers in United States. *Proceedings of the 35th International Conference on Alcoholism and Addiction*, Oslo, Norway, 1988, August 2, pp. 524-540.
- KENSEY, A., & JEAN, J. P. (1993). Usage licite de chiffre stupéfiants. *Pénombre*, (2), 5-9.
- KOKKEVI, A., LIAPPAS, J., ALEVIZOU, V., ANASTASSOPOULOU, E., & STEFANIS, C. (1993). Criminality in a Sample of Drug Abusers in Greece. *Drug and Alcohol Dependence*, 31, 111-121.
- KOZEL, N. J., DUPONT, R. L., & BROWN, B. S. (1972). Narcotics and Crime : A Study of Narcotic Involvement in an Offender Population. *The International Journal of the Addictions*, 7(3), 443-450.
- LEBLANC, M. (1986). *Drogue et délinquance chez les adolescents et les pupilles du tribunal de Montréal: épidémiologie et politique sociale*. Montréal : Centre International de Criminologie Comparée.
- LEBLANC, M. (1994). *Les consommateurs de drogues du centre Alternatives et les pupilles de la Chambre de la jeunesse de Montréal*. Montréal: Ecole de psycho-éducation et le Groupe de recherche sur l'inadaptation sociale chez l'enfant.
- LEBLANC, M., TREMBLAY, R. (1987). Drogues illicites et activités délictueuses chez les adolescents de Montréal : épidémiologie et esquisse d'une politique sociale. *Psychotropes*, 3(3), 57-71.
- LAHOSA, J.M. (1989). Analyse de quelques données sur la toxicomanie, la délinquance et l'insécurité. in *Stratégies locales pour la réduction de l'insécurité urbaine en Europe* Vol. 35, Strasbourg, 1989 Renaissance urbaine en Europe 35, (pp. 347-351). Strasbourg : Conseil de l'Europe.

- LÉVESQUE, M. (1993). *Modèles de traitement de la toxicomanie au Service correctionnel du Canada*. Congrès de justice pénale. Québec, 14 octobre.
- NATIONAL INSTITUTE OF JUSTICE. (1993). Drug Use Forecasting in 1992. *National Institute of Justice Journal*, November, 32-34.
- SANCHEZ, J. E., & JOHNSON, B. D. (1987). Women and the Drugs Crime Connection : Crime Rates among Drug Abusing Women at Rikers Island. *Journal of Psychoactive Drugs*, 19(2), 205-216.
- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA. (1989). *Enquête nationale sur l'alcool et les autres drogues, Points saillants*. Ottawa : Direction générale des services et de la promotion de la santé.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. (1994a). *Statistiques sur les saisies de drogues*. Note de service 3032-1.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. (1994b). *Programme d'analyse d'urine : Statistiques régionales 1993-1994*. Note de service 3032-4.
- SILVERMAN, I. J. (1982). Women, Crime and Drugs. *Journal of Drug Issues*, 12(2), 167-183.
- U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE. (1993). *Drugs and Crime Facts, 1992*. Rockville : U.S. Department of Justice.
- VAN HOEVEN, K. H., STONEBURNER, R. L., & ROONEY, W. C. (1991). Drug Use among New York City Prison Inmates : A Demographic Study with Temporal Trends. *The International Journal of the Addictions*, 26(10), 1089-1105.
- VOURCH, C., & MARCUS, M. (1993). *Sécurité et démocratie*. Forum européen pour la sécurité urbaine.
- ZINBERG, N.E. (1984). *Drug, Set and Setting: The Basis for Controlled Intoxicant Use*. New Haven: Yale University Press.